

N/REF : 2/05/2025 12H03 C:263623 I:35257
V/REF : 1000203298
V/Email reçu le Vendredi 02/05/2025 à 12H03

SELON DEVIS N° 5040026

IMMEUBLE : 7 HAKEIM
7 PLACE BIR HAKEIM
38000 GRENOBLE

'AB' RECTORAT DE GRENOBLE

Code Service : FAC0000038
7 PLACE BIR HAKEIM
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 23 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 7 BIR HAKEIM - GRENOBLE - CONTACT MR ARANEGA 04 76 74 75 35
RECTORAT DE GRENOBLE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5040026 du 25/04/2025 d'un montant de
610,92 € TTC

Donneur d'ordre : M. L ARANEGA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 19/05/2025 A 08H15

COTÉ ENTRÉE

PASSAGE CAMERA DEPUIS LA PIPE DES TOILETTES AU 1ER ETAGE
OBSERVATION : LA PARTIE HORIZONTALE EN RADIÉ EST POREUSE

PASSAGE CAMERA DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR VERS LE COTÉ RUE BIR HAKEIM
OBSERVATION : HORIZONTALE POREUSE

PASSAGE CAMERA DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR SUR LA PELOUSE COTÉ RUE JEAN
PAIN
OBSERVATION : AUCUN DÉFAUT CONSTATÉ

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 23/05/25 à 12H09 M. L ARANEGA

FF TT Email envoyé le 25/04/25 à 07H39 Mr NH HEIM

FF AC Email envoyé le 23/04/25 à 08H34 Mr NH HEIM

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	180,44	180,44
1,00	Caméra	328,66	328,66
TOTAL H.T.			509,10
T.V.A. a 20,00%			101,82
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>610,92</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN